



Commune des Aviron

Extrait N° 11 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

07 OCT. 2014;

que la convocation du Conseil a été faite le **18 septembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **31**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - M. RIVIERE Olivier - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme JULLIEN Marie-Josée a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat à Mme Colette CADERBY

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 11 / MISSIONS DES ELUS

Prise en charge des frais

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la prise en charge par la Commune des missions ci-dessous pour :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle - B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 - Télécopie : 0262 38 09 65

- Monsieur René VLODY :

- Participation au congrès de l'UNCCAS à NICE du 14 au 16 octobre 2014

La prise en charge comprendra :

- Le billet d'avion aller/retour en classe économique et les frais d'inscription au congrès : paiement direct par la Commune ;
- Les frais de séjour : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Madame Line BAILLIF :

- Participation au congrès de l'ACCD'OM en Polynésie Française du 16 au 20 novembre 2014.

La prise en charge comprendra :

- Le billet d'avion aller/retour en classe économique, les frais de nuitées, les frais d'inscription à la manifestation concernée : paiement direct par la Commune ;
- Participation au congrès des Maires du 24 au 27 novembre 2014 :

La prise en charge comprendra :

- Les frais de séjour : remboursement forfaitaire sur la base et dans les mêmes conditions que pour les fonctionnaires de l'Etat.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (8 abstentions : M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. Jean-Pierre SERMANDE - M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne – Mme SILOTIA Natacha par procuration)**, se prononce favorablement sur la prise en charge par la Commune des frais liés au déplacement de **Madame Line BAILLIF** et **Monsieur René VLODY** dans le cadre de leur participation aux missions respectives susvisées, selon les modalités proposées.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

